



**Communiqué de presse commun
de la coalition du personnel de santé**

Berne, le 13 février 2026

Appel urgent

Respecter le mandat populaire : mise en œuvre immédiate de l'initiative sur les soins infirmiers !

La coalition du personnel de santé lance aujourd'hui [un appel urgent](#) pour demander aux parlementaires de modifier en profondeur la loi fédérale sur les conditions de travail dans les soins et de respecter ainsi le mandat populaire. L'exode dans le secteur de la santé se poursuit, la santé du personnel soignant et la qualité des soins prodigués à la population sont menacées. Mais cela ne semble pas préoccuper la majorité de droite au Parlement : alors que les votant-e-s ont approuvé à une large majorité l'initiative sur les soins infirmiers en 2021, les parlementaires refusent jusqu'à présent d'améliorer les conditions de travail dans les soins et de mettre ainsi en œuvre la volonté populaire. La commission du Conseil national a même encore aggravé la proposition insuffisante du Conseil fédéral !

La loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers sera bientôt débattue au Conseil national. Cependant, la proposition actuelle de la commission du Conseil national n'est qu'un tigre de papier sans substance. Les parlementaires doivent maintenant la corriger de toute urgence afin que la loi ne se réduise pas à une politique symbolique. La coalition du personnel de santé a donc lancé aujourd'hui [un appel urgent](#) qui peut être signé par l'ensemble de la population. Nous sommes toutes et tous concernés, nous aurons toutes et tous besoin un jour de soins ou d'assistance.

Les signataires demandent aux parlementaires responsables :

- Indépendamment de leur parti, d'appliquer intégralement l'article 117b de la Constitution fédérale et, par conséquent, l'initiative sur les soins infirmiers et la volonté du peuple.
- De modifier en profondeur la loi (LCTSI) : réduction significative du temps de travail, ratio de personnel permettant de prodiguer des soins de qualité, amélioration des suppléments pour le travail de nuit, le week-end et les jours fériés, et obligation pour tous les employeurs de respecter au minimum les lois cantonales et les CCT en vigueur.
- Financer ces mesures pour le secteur de la santé.

L'exode dans le secteur de la santé bat son plein

Le Jobradar montre que des milliers de postes dans le domaine des soins sont vacants. Environ un tiers des soignants quittent la profession. Ils sont épuisés, ils n'en peuvent plus. La pénurie de personnel aggrave encore les problèmes : le personnel de santé donne chaque jour le meilleur de lui-même, mais il le fait dans des conditions de stress psychologique et physique extrêmement élevées. Si la santé des soignant-e-s est en danger, la qualité des soins prodigués à la population l'est aussi ! Aujourd'hui déjà, de nombreuses personnes ne reçoivent plus les soins et l'accompagnement dont elles ont besoin.

La population du côté du personnel de santé

Après les applaudissements pendant la pandémie, la population a également pris clairement position en faveur du personnel soignant sur le plan politique en 2021. Lors d'un vote historique, 2 161 272 personnes, soit 61 %, ont accepté l'initiative sur les soins infirmiers. Au cœur de cette initiative se trouve l'amélioration concrète des conditions afin de réduire la charge de travail du personnel soignant et de mettre fin aux changements de carrière. C'est en effet la seule façon de garantir l'efficacité de l'offensive en matière de formation.

La commission du Conseil national ignore la volonté du peuple

Les parlementaires de la commission compétente du Conseil national ont toutefois décidé aujourd'hui de passer outre la volonté du peuple et d'ignorer de facto les principales revendications de l'initiative sur les soins infirmiers. Au lieu de mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles, ils ont encore affaibli la proposition de loi déjà insuffisante du Conseil fédéral au sein de la commission, ne donnant ainsi pas suite aux principales revendications de l'initiative. La commission renonce par exemple à réduire la durée maximale du travail de 50 à 45 heures, comme c'est le cas pour les professions de bureau. Elle a pratiquement revu à la baisse toutes les augmentations des indemnités, a refusé au Conseil fédéral la compétence d'adopter sans complication d'autres améliorations si nécessaire et n'a prévu aucune mesure pour une dotation en personnel adaptée aux besoins, élément central de l'initiative populaire.

Le personnel de santé est indigné

Le mandat donné par la population était clair : les conditions de travail dans le secteur des soins doivent être améliorées de manière significative et concrète. Non seulement la proposition actuelle passe à côté de cet objectif, mais la commission du Conseil national envoie un signal alarmant : les améliorations urgentes pour le personnel soignant et la garantie durable de soins de qualité n'ont absolument aucune importance à ses yeux. Elle se moque également de la démocratie directe, ce qui est extrêmement dangereux pour diverses raisons et suscite à juste titre une grande indignation parmi les quelque 800 000 employé-e-s du domaine des soins, dont 87 % sont des femmes.

Pour toute question :

Barbara Pfister, SCIV, 076 432 40 59 (français, allemand)

Merci beaucoup pour votre intérêt.



Travail.Suisse

